

SOUTENIR LES SPORTS AMATEURS

Mobilisation contre les dérives des grands stades

La France dispose d'un vaste parc de grands stades, tournés en priorité vers la pratique du football et du rugby de haut niveau. Bien que la plupart d'entre eux soient vieillissants, une partie a déjà connu des travaux de rénovation lors de l'accueil de la Coupe du Monde de football (1998).

Le parc français connaît un essor important : côté football, l'accueil de l'Euro 2016 en France suscite la création de quatre nouveaux stades (Lille, Lyon, Nice et Bordeaux) et la rénovation de cinq d'entre eux (Marseille, Paris, Lens, Toulouse, Saint-Etienne). Côté rugby, l'Ile-de-France connaît aussi une poussée d'enceintes : le stade Jean Bouin (Stade Français Paris) a été démolit et reconstruit. Le Racing Métro 92 entend de son côté créer une Arena rétractable à Nanterre (92) pour quitter l'ancien site de Colombes. Enfin la Fédération française de rugby (FFR) entend se doter de sa propre enceinte en Essonne : un nouveau grand stade de plus de 80 000 places.

En pleine période de crise des finances publiques, ces grands projets soulèvent de nombreuses inquiétudes :

Coût financier pour les collectivités : la plupart de ces enceintes appartiennent aux collectivités locales. Les investissements (aménagement locaux, construction ou modernisation, garantie d'investissements privés, etc.) impactent lourdement les finances publiques. A titre d'exemple, la reconstruction du stade Jean Bouin a coûté au minimum 160 millions d'euros à la Ville de Paris. Les coûts peuvent s'alourdir et grever durablement les finances locales lorsque des partenariats public/ privé sont conclus.

Utilité publique douteuse : trop souvent, ces équipements sont conçus pour un seul événement, ou sans concertation avec les concurrents locaux (exemple du rugby en Ile-de-France). Par exemple la FFR entend construire un nouveau grand stade alors que le Stade de France de Saint-Denis (93) n'a toujours pas trouvé d'équilibre financier, faute de club résident. De même, il n'est pas certain que l'Olympique de Marseille ait besoin, une fois l'Euro 2016 passé, d'une enceinte gigantesque de 67 000 places. Il est aussi regrettable qu'un nouveau stade soit prévu pour le club d'Evian Thonon-Gaillard (Ligue 1 de football) après que l'UEFA se soit opposée à l'usage du stade de la Praille de Genève (Suisse). En Afrique du Sud ou en Grèce, les « éléphants blancs » construits pour de récentes grandes compétitions sportives n'ont pas trouvé de seconde vie et nécessitent des coûts d'entretien aussi importants qu'inutiles.

« Siphonnage » du sport amateur : la focalisation sur les paillettes du sport spectacle fait souvent du sport amateur une victime collatérale. Ainsi, pour financer les futurs grands stades de l'Euro 2016, le centre national de développement du sport (CNDS) a perdu 160 millions d'euros de crédits théoriquement consacrés au « sport pour tou-tes ». Cette dérive a été sévèrement épinglée par la Cour des Comptes en janvier 2013.

Nuisances locales : l'agrandissement des stades s'accompagne d'impacts sur l'environnement local. L'extension programmée de Roland-Garros à Paris (exemple cette fois issu du tennis) impacterait gravement le jardin voisin des serres d'Auteuil. De même, le projet d'« OL Land » implique l'expropriation d'une trentaine d'agriculteurs près de Lyon.

Les écologistes considèrent que les investissements grands stades ne sont pas prioritaires. Les écologistes prennent acte que le sport professionnel a besoin d'enceintes pour accueillir de grands spectacles sportifs mais ces investissements ne sont pas prioritaires, et encore moins en

période de crises multiples. Ils ne sont légitimes que s'ils concilient sobriété financière, recherche de mutualisation entre clubs, territoires et disciplines, préservation de l'environnement local, répercussions positives et durables sur le sport féminin en général et sur le sport amateur.

Aussi, le Conseil fédéral décide :

- De lancer une campagne nationale de mobilisation contre les projets de grandes infrastructures sportives les plus inutiles, tel le Grand Stade prévu par la fédération française de rugby en Essonne, le projet OL Land à Lyon ou le projet de nouveau stade à Bordeaux.
- De promouvoir, dans les programmes municipaux des écologistes pour les prochaines élections municipales dans les grandes villes, la plus grande sobriété possible dans les investissements dans les grands stades et l'exigence de redevances par les clubs professionnels conformes aux recommandations de la Cour des Comptes (décembre 2009).
- D'inviter les groupes parlementaires du Sénat et de l'Assemblée nationale à réfléchir à la refonte du Centre national de développement du sport (CNDS), en s'inspirant des préconisations récentes de la Cour des Comptes, afin de réaffirmer la vocation du CNDS à promouvoir le sport pour tou-tes dans tous les territoires.
- De demander la mise en place d'un schéma directeur national d'équipements - dans le cadre de politiques publiques d'aménagement du territoire – ayant une cohérence interterritoriale permettant de rétablir les inégalités entre les régions et compte tenu des besoins des populations.

Unanimité pour